

Image not found or type unknown



## Orinateur portable cassé par un tier non assuré et hebergé

Par **31luna**, le **24/08/2012 à 08:44**

Bonjour,rn voila, je me suis séparé de mon ex ami. il est hebergé son frère chez lui.son frère sous l'emprise de l'alcool a fait tomber mon ordinateur, l'écran s'est brisé. cson frère étant hébergé n'a pas de rsponsabilité civil comment je peux faire pour faire jouer l'assurance?rnrm merci de votre aide

Par **amajuris**, le **24/08/2012 à 10:25**

bjr,rnl'assurance de qui ?rnsi le responsable du dommage n'est pas assuré, il doit vous rembourser directement;rncdt

Par **aie mac**, le **24/08/2012 à 19:59**

bonjourrncomment vore ordinateur peut-il avoir été cassé par le frère de votre ex chez ce dernier alors que vous dites en être séparé?

Par **trichat**, le **24/08/2012 à 20:05**

Est-ce un portable récent ou une antiquité?rnPeut-être que vous-même êtes assurée? Multi-

risques habitation? Carte bleue (si vous avez payé avec cette carte)?  
Il n'y a pas d'autre solution, sinon celle conseillée par amajuris.